

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE ECHEVINAL PREIZERDAUL

Séance du 13 octobre 2023

Présents : Marc Gergen, Bourgmestre ; Marc Rehlinger, Fernand Muller, échevins.

**Objet : Règlement de circulation d'urgence**

Le collège échevinal,

Considérant qu'à partir du lundi, 16 octobre 2023 des travaux auront lieu à l'accès à la décharge pour matières inertes au lieu-dit Horas par l'entreprise RECYFE ;

Considérant que les travaux de voirie débuteront dans la rue de Buschrodt et « Aetschbréck » jusqu'à la station d'épuration Buschrodt;

Considérant qu'il faut barrer la chaussée pour ne pas entraver une bonne exécution des travaux ;

Vu la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, telle qu'elle a été modifiée et complétée par la suite ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel qu'il a été modifié et complété par la suite ;

Vu le titre, article 3 du décret des 16-24 août 1790 sur l'organisation judiciaire ;

Vu l'article 29 de la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 29 juillet 1930 concernant l'étatisation de la police locale ;

Vu le règlement communal de circulation actuellement en vigueur ;

Après délibération,

## **Arrête à l'unanimité**

**Le règlement de circulation de la commune Préizerdaul sera modifié comme suit à partir du lundi, 16 octobre jusqu'à la fin des travaux :**

**- Route barrée à hauteur de la maison nr 15, rue de Buschrodt /Pratz jusqu'à la station d'épuration Buschrodt et vice-versa.**

Ainsi délibéré en séance, lieu et date qu'en tête.

Pour extrait conforme,

Bettborn, le 13 octobre 2023



Le collège échevinal,  
(s) Marc Gergen, bourgmestre  
(s) Marc Rehlinger, échevin  
(s) Fernand Muller, échevin